



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets



(11)

EP 1 022 237 B1

(12)

FASCICULE DE BREVET EUROPEEN

(45) Date de publication et mention
de la délivrance du brevet:
02.10.2002 Bulletin 2002/40

(51) Int Cl.7: **B65F 1/14**

(21) Numéro de dépôt: **00100419.1**

(22) Date de dépôt: **10.01.2000**

(54) **Receptacle de caissons pour le ramassage de dechets urbains**

Aufbewahrungsbox für Behälter zum Sammeln von Hausmüll

Housing for storing domestic refuse collecting containers

(84) Etats contractants désignés:
**AT BE CH CY DE DK ES FI FR GB GR IE IT LI LU
MC NL PT SE**

(72) Inventeur: **Gazza, Gianluca, c/o Cabinet Hautier
06000 Nice (FR)**

(30) Priorité: **20.01.1999 FR 9900564**

(74) Mandataire: **Hautier, Jean-Louis
Cabinet Hautier
Office Méditerranéen de Brevets
d'Invention et de Marques
24 rue Masséna
06000 Nice (FR)**

(43) Date de publication de la demande:
26.07.2000 Bulletin 2000/30

(73) Titulaire: **OMB Brescia S.p.A.
Brescia (IT)**

(56) Documents cités:
**EP-A- 0 641 729 DE-U- 29 809 032
MC-A- 2 442 US-A- 2 528 056**

EP 1 022 237 B1

Il est rappelé que: Dans un délai de neuf mois à compter de la date de publication de la mention de la délivrance du brevet européen, toute personne peut faire opposition au brevet européen délivré, auprès de l'Office européen des brevets. L'opposition doit être formée par écrit et motivée. Elle n'est réputée formée qu'après paiement de la taxe d'opposition. (Art. 99(1) Convention sur le brevet européen).

Description

[0001] La présente invention est un réceptacle de caissons pour le ramassage de déchets.

[0002] Ce réceptacle est particulièrement destiné à être installé de façon souterraine pour stocker les caissons réceptionnant les ordures ou déchets en dessous de la surface de la chaussée.

[0003] L'invention trouvera son application dans le domaine de la collecte de déchets, notamment en milieu urbain, et dans le domaine de la fabrication de dispositifs pour cette collecte.

[0004] Ce réceptacle pourra recevoir différents types de caissons et ne se limite pas au ramassage d'un type particulier de déchets. L'utilisation en milieu urbain est particulièrement visée par l'invention sans exclure la mise en oeuvre dans d'autres environnements.

[0005] Le soucis de stockage et de ramassage des déchets est très important dans les sociétés actuelles.

[0006] En milieu urbain notamment, les caissons permettant de recevoir les déchets et d'en effectuer le ramassage sont le plus souvent placés sur la chaussée ou les trottoirs.

[0007] Ce positionnement est de façon évidente domageable tant sur le plan esthétique que de l'encombrement. Les nuisances conséquentes sont certaines.

[0008] Pour remédier à ce problème, on a pensé à créer des zones souterraines de réception des caissons.

[0009] Dans cette optique, on connaît particulièrement le brevet monégasque 2378.98.2442 (MC-2442). Celui-ci divulgue un récipient souterrain pour les ordures solides urbaines comprenant :

- une plate-forme mobile,
- un système élémentaire de guide de la plate-forme,
- un ou plusieurs couvercles,
- des blocs de position,
- un système qui transmet l'énergie nécessaire pour le soulèvement de la plate-forme.

[0010] Bien qu'avantageux, ce récipient ne donne pas entière satisfaction.

[0011] En effet, la cinématique et les éléments constitutifs permettant le soulèvement de la plate-forme ont plusieurs inconvénients, surtout quant à l'actionnement du couvercle.

[0012] Un tel couvercle, en une ou plusieurs parties est nécessaire pour clore le volume intérieur du récipient.

[0013] Cependant, dans le cas du brevet monégasque 2378 98 2442, les charnières de pivot du couvercle restent apparentes lorsque le couvercle est fermé.

[0014] Il s'ensuit des problèmes liés à l'encombrement de la chaussée ou des trottoirs par ces éléments saillants.

[0015] Un autre inconvénient de ce système est que certains organes mécaniques et, en premier lieu, les

charnières sont peu ou pas protégés des agressions extérieures telles que les chocs ou la corrosion.

[0016] Par ailleurs, l'étanchéité du récipient est difficile à réaliser avec de tels systèmes d'actionnement du couvercle.

[0017] La présente invention permet de remédier aux inconvénients des techniques actuellement utilisées.

[0018] Un de ses premiers objectifs est de proposer une nouvelle cinématique pour le soulèvement du couvercle.

[0019] Le réceptacle proposé a pour cela l'avantage d'opérer une montée du couvercle avant son pivotement.

[0020] Le réceptacle s'en trouve grandement amélioré.

[0021] Tout d'abord, les moyens de guidage du couvercle dans ses mouvements et notamment des charnières, peuvent être enfermés dans le volume intérieur du réceptacle.

[0022] On supprime ainsi l'encombrement des chaussées et trottoirs tout en évitant les agressions possibles (tels que des chocs) sur des éléments constitutifs du réceptacle.

[0023] Un autre but de l'invention est de permettre une étanchéité accrue.

[0024] Le réceptacle a pour cela l'avantage de permettre un appui du couvercle régulier et continu sur toute sa périphérie.

[0025] Un autre objet est de faciliter les étapes d'installation des réceptacles. Dans ce cadre, l'aménagement du pourtour du réceptacle tel que son pavage est plus facile par l'absence d'éléments tels que des charnières apparentes.

[0026] D'autres buts et avantages apparaîtront au cours de la description qui suit qui n'est cependant donnée qu'à titre indicatif.

[0027] La présente invention concerne un réceptacle de caissons pour le ramassage des déchets apte à être installé de façon souterraine, comportant une plate-forme de support du caisson, des moyens de levage de la plate-forme, un couvercle couvrant le réceptacle caractérisé par le fait que le couvercle est doté de moyens de guidage en rotation et de moyens de guidage en translation d'une course limitée, permettant une montée du couvercle avant son pivotement lors de sa phase d'ouverture.

[0028] L'invention pourra se présenter sous les modes de réalisation introduits ci-après.

[0029] Il comporte un organe de poussée intégré dans l'ensemble cinématique de la plate-forme et apte à s'appuyer sur la paroi inférieure du couvercle pour l'entraîner dans son mouvement d'ouverture.

[0030] L'organe de poussée est une pièce cylindrique apte à réaliser un contact linéaire sur la paroi inférieure du couvercle, ladite pièce étant fixée à l'extrémité supérieure d'une poutrelle sensiblement verticale et solidaire de la plate-forme.

[0031] Les moyens de guidage en translation sont

constitués d'une glissière verticale dont l'élément fixe est solidaire des parois du réceptacle et dont l'élément translatant est solidaire du couvercle et d'une butée limitant la course de l'élément translatant.

[0032] Les moyens de guidage en rotation sont constitués d'une charnière disposée entre la paroi inférieure du couvercle et les moyens de guidage en translation.

[0033] La paroi inférieure du couvercle comprend un élément de retenue dans lequel s'insère l'organe de poussée en fin de pivotement du couvercle pour éviter son basculement lorsque sa position approche la verticale.

[0034] Le couvercle en position fermée est disposé affleurant par rapport au niveau de la chaussée, évitant toute saillie d'éléments constitutifs du réceptacle sur la voirie.

[0035] L'élément de retenue se compose d'au moins un arceau guidant la pièce cylindrique selon son diamètre.

[0036] L'élément de retenue est monté sur le couvercle par l'intermédiaire d'une rampe tenant compte de l'entraxe entre l'organe de poussée et les moyens de guidage en rotation afin d'obtenir l'inclinaison du couvercle souhaitée en fin de levage de la plate-forme.

[0037] Les dessins ci-joints sont donnés à titre d'exemples indicatifs et non limitatifs. Ils représentent un mode de réalisation. Ils permettront de comprendre aisément l'invention.

[0038] La figure 1 illustre une vue en coupe du réceptacle selon l'invention en position fermée.

[0039] La figure 2 illustre une phase de montée du caisson, le couvercle étant animé d'une translation.

[0040] La figure 3 illustre une deuxième étape de montée du caisson, le couvercle étant animé d'un mouvement de rotation.

[0041] Le réceptacle selon l'invention sera de façon courante réalisé de façon souterraine tel que l'illustre les figures 1 à 3.

[0042] Le réceptacle comprend des parois intérieures 3 délimitant son volume intérieur. Au sein de ce volume se situe en position fermée un caisson 1 tel que présenté en figure 1. On pourra utiliser tout type de caisson 1 et, éventuellement, positionner plusieurs caissons 1 dans un même réceptacle selon l'invention.

[0043] Le ou les caissons 1 sont disposés sur une plate-forme illustrée par le repère 2. Cette plate-forme 2 reçoit le caisson 1 et en assure le support et l'entraînement du dans sa montée pour en effectuer le déchargement.

[0044] Pour permettre l'introduction de déchets au sein du caisson 1 lorsque le réceptacle est en position fermée, on formera préférentiellement une colonne d'introduction illustrée notamment en figure 1 par le repère 16. La colonne d'introduction 16 est située au dessus du couvercle 4. La colonne 16 comprend une ouverture autorisant le passage des déchets qui tombent par gravité dans le volume intérieur des caissons 1.

[0045] Tel qu'illustré en figure 1, pour permettre la fer-

meture et l'étanchéité du volume intérieur du réceptacle, celui-ci comprend un couvercle 4. Le couvercle 4 est de forme et de dimension adaptées à celles du réceptacle. On pourra former, selon le mode de réalisation illustré aux figures, un couvercle 4 en une seule partie. Cependant, la réalisation d'un couvercle 4 comportant plusieurs battants n'est pas exclu de la présente invention.

[0046] Les moyens constitutifs de l'invention seront simplement reproduits pour chaque battant du couvercle 4.

[0047] L'invention permet une excellente étanchéité du volume intérieur du réceptacle. Pour ce faire, on pourra utiliser des joints d'étanchéité tels que représentés en figure 1 par le repère 18.

[0048] Lorsqu'il s'agit de collecter les déchets, il est nécessaire d'opérer une montée du caisson 1 hors du volume intérieur du réceptacle.

[0049] Pour ce faire, le réceptacle selon l'invention est doté de moyens de levage 5. On pourra utiliser différents types de moyens de levage 5 et notamment un système d'entraînement par le biais du véhicule de collecte des déchets sous forme d'un bras tel qu'illustré en figure 2 susceptible, dans sa translation, d'entraîner avec lui la plate-forme 2 pour réaliser sa montée et par conséquent celle du caisson 1.

[0050] D'autres formations des moyens de levage 5 sont réalisables notamment par une motorisation individuelle ou par actionnement manuel par un opérateur.

[0051] La figure 2 illustre une première phase de montée du caisson 1. Dans cette phase, le couvercle 4 est animé d'un mouvement de translation repéré par la flèche Tc. Ce mouvement de translation Tc correspond à la translation de l'ensemble cinématique constitué par la plate-forme 2 et le caisson 1. La translation de cet ensemble cinématique est représentée par la flèche Tp.

[0052] Pour permettre le mouvement de translation du couvercle 4, on formera des moyens de guidage en translation d'une course limitée.

[0053] Dans le mode de réalisation illustré en figure 2, les moyens de guidage en translation sont constitués d'une glissière verticale dont l'élément fixe 11 est solidaire des parois 3 du réceptacle et dont l'élément translatant 10 est solidaire du couvercle 4. Dans l'exemple de la figure 2, l'élément fixe 11 est constitué dans le même ensemble qu'un rail 17 réalisé pour guider en translation l'ensemble cinématique constitué par la plate-forme 2 et le caisson 1.

[0054] Pour permettre le mouvement de translation Tc a une course donnée, les moyens de guidage en translation selon l'invention comporteront une butée. On pourra former une butée de conception courante entre l'élément fixe 11 et l'élément translatant 10.

[0055] Comme illustré aux figures, l'entraînement du couvercle 4 dans son mouvement, en translation et en rotation, peut être effectué par un organe de poussée intégré dans l'ensemble cinématique de la plate-forme 2. Dans un mode de réalisation, l'organe de poussée est une pièce cylindrique 7 située à l'extrémité supérieu-

re d'une poutrelle 9 sensiblement verticale et solidaire de la plate-forme 2. Une telle pièce cylindrique 7 permet de réaliser un contact linéaire sur la paroi inférieure 6 du couvercle 4.

[0056] Ainsi, la montée de la plate-forme 2 actionnée par des moyens de levage 5 permet à la pièce cylindrique 7 d'exercer une poussée sur le couvercle 4 et de l'entraîner dans un premier temps en translation puis en rotation.

[0057] L'utilisation d'un organe de poussée intégré dans l'ensemble cinématique de la plate-forme 2 évite d'actionner indépendamment le couvercle 4 et de prévoir un dispositif d'actionnement pour ce faire. Cependant, cette possibilité n'est pas exclue de l'invention. On pourra donc utiliser un système d'entraînement indépendant du couvercle 4.

[0058] L'étape de translation Tc du couvercle 4 permet de dégager celui-ci du pourtour du réceptacle. Une fois cette phase opérée, les moyens de guidage en translation sont mis en butée.

[0059] Suit alors une étape de rotation du couvercle 4 comme l'illustre la figure 3.

[0060] En effet, entre l'état illustré en figure 2 et l'état illustré en figure 3 il s'est opéré une rotation du couvercle 4 suivant la flèche repérée Rc en figure 3.

[0061] Comme illustré sur cette figure, la plate-forme 2 et l'ensemble cinématique correspondant poursuit son mouvement de translation repéré par la flèche Tp. Le couvercle 4, quant à lui, ne poursuit pas ce mouvement de translation compte tenu de la mise en butée des moyens de guidage en translation.

[0062] A ce niveau, les moyens de guidage en rotation sont mis en oeuvre.

[0063] Ces moyens de guidage en rotation pourront être réalisés de façon courante par une ou plusieurs charnières représentée en figure 3 par le repère 13.

[0064] Selon le mode de réalisation illustré, la charnière 13 est positionnée à l'extrémité supérieure 12 de l'élément translatant 10.

[0065] La rotation du couvercle 4 finalise l'ouverture du volume intérieur du réceptacle et permet aux opérateurs l'accès au caisson 1.

[0066] De façon préférentielle, l'étape de rotation du couvercle 4 se termine lorsque celui-ci est en position sensiblement verticale. Cependant, toute autre orientation terminale du couvercle 4 est envisageable.

[0067] Pour permettre un bon maintien en position du couvercle 4 lorsque celui-ci est sensiblement vertical, l'invention a l'avantage de présenter un élément de retenue dans lequel s'insère l'organe de poussée en fin de pivotement du couvercle 4. On évite ainsi tout basculement du couvercle 4 lorsqu'il approche de la position verticale.

[0068] Comme l'illustre notamment la figure 3, l'élément de retenue peut être monté sur la paroi inférieure 6 du couvercle 4. L'élément de retenue est selon ce mode de réalisation composé d'au moins un arceau 14 guidant la pièce cylindrique 7 selon son diamètre. Cela est

représenté en vue de côté en figure 3.

[0069] Préférentiellement, l'élément de retenue comporte une rampe 15 également représentée en figure 3. La rampe 15 est, dans le cas illustré, nécessaire pour positionner le couvercle 4 de façon sensiblement verticale en fin d'actionnement de la plate-forme 2. En effet, il faut tenir compte de l'entraxe, repéré E en figure 2, existant entre l'organe de poussée tel qu'une pièce cylindrique 7 et les moyens de guidage en rotation comprenant par exemple une charnière 13.

[0070] Ainsi, au cours de la phase de rotation du couvercle 4, la pièce cylindrique 7 s'appuie progressivement sur la rampe 15 et s'insère au niveau de l'arceau 14. La rampe 15 est réalisée de façon à ce que sa hauteur soit sensiblement correspondante à l'entraxe E. On obtient ainsi une position terminale du couvercle 4 en fin de rotation tel qu'illustré en figure 3.

[0071] La réalisation des deux étapes successives de mouvement du couvercle 4 telles qu'elles ont été présentées ci-dessus permet une formation d'un couvercle 4 sans élément saillant à l'extérieur du réceptacle. Comme illustré en figure 1, le couvercle 4 en position fermée peut être disposé totalement affleurant par rapport au niveau de la chaussée ce qui évite toute saillie d'élément constitutif du réceptacle sur la voirie. L'étanchéité est également parfaitement assurée aux moyens de joints d'étanchéité 18 entre la périphérie du couvercle 4 et les bords du réceptacle.

30 REFERENCES

[0072]

1. CAISSON
2. PLATE-FORME
3. PAROI
4. COUVERCLE
5. MOYENS DE LEVAGE
6. PAROI INFÉRIEURE
7. PIÈCE CYLINDRIQUE
8. EXTREMITÉ SUPÉRIEURE
9. POUTRELLE
10. ÉLÉMENT TRANSLATANT
11. ÉLÉMENT FIXE
12. EXTREMITÉ SUPÉRIEURE DE L'ÉLÉMENT TRANSLATANT
13. CHARNIÈRE
14. ARCEAU
15. RAMPE
16. COLONNE D'INTRODUCTION
17. RAIL
18. JOINT D'ÉTANCHEITÉ
- Tp. MOUVEMENT DE TRANSLATION DE LA PLATE-FORME
- Tc. MOUVEMENT DE TRANSLATION DU COUVERCLE
- Rc. MOUVEMENT DE ROTATION DU COUVERCLE

E. ENTRAXE

Revendications

1. Réceptacle de caissons pour le ramassage des déchets apte à être installé de façon souterraine, comportant :
- une plate-forme (2) de support du caisson (1)
 - des moyens de levage (5) de la plate-forme 2
 - un couvercle (4) couvrant le réceptacle,
- caractérisé par le fait**
que le couvercle (4) est doté de moyens de guidage en rotation et de moyens de guidage en translation d'une course limitée, permettant une montée du couvercle (4) avant son pivotement lors de sa phase d'ouverture.
2. Réceptacle de caissons selon la revendication 1, **caractérisé par le fait**
qu'il comporte un organe de poussée intégré dans l'ensemble cinématique de la plate-forme (2) et apte à s'appuyer sur la paroi inférieure (6) du couvercle (4) pour l'entraîner dans son mouvement d'ouverture.
3. Réceptacle de caissons selon la revendication 2, **caractérisé par le fait**
que l'organe de poussée est une pièce cylindrique (7) apte à réaliser un contact linéaire sur la paroi inférieure (6) du couvercle (4), ladite pièce (7) étant fixée à l'extrémité supérieure (8) d'une poutrelle (9) sensiblement verticale et solidaire de la plate-forme (2).
4. Réceptacle de caissons selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, **caractérisé par le fait**
que les moyens de guidage en translation sont constitués :
- d'une glissière verticale dont l'élément fixe (11) est solidaire des parois (3) du réceptacle et dont l'élément translatant (10) est solidaire du couvercle (4),
 - d'une butée limitant la course de l'élément translatant (10).
5. Réceptacle de caissons selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, **caractérisé par le fait**
que les moyens de guidage en rotation sont constitués d'une charnière (13) disposée entre la paroi inférieure (6) du couvercle (4) et les moyens de guidage en translation.
6. Réceptacle de caissons selon la revendication 2 ou 3, **caractérisé par le fait**

que la paroi inférieure du couvercle (4) comprend un élément de retenue dans lequel s'insère l'organe de poussée en fin de pivotement du couvercle (4) pour éviter son basculement lorsque sa position approche la verticale.

7. Réceptacle de caissons selon l'une quelconque des revendications 1 à 6, **caractérisé par le fait**
que le couvercle (4) en position fermée est disposé affleurant par rapport au niveau de la chaussée, évitant toute saillie d'éléments constitutifs du réceptacle sur la voirie.
8. Réceptacle de caissons selon la revendication 3 en combinaison avec la revendication 6, **caractérisé par le fait que** l'élément de retenue se compose d'au moins un arceau (14) guidant la pièce cylindrique (7) selon son diamètre.
9. Réceptacle de caissons selon la revendication 6 ou 8, **caractérisé par le fait**
que l'élément de retenue est monté sur le couvercle (4) par l'intermédiaire d'une rampe (15) tenant compte de l'entraxe (E) entre l'organe de poussée et les moyens de guidage en rotation, afin d'obtenir l'inclinaison du couvercle (4) souhaitée en fin de levage de la plate-forme (2).

30 Patentansprüche

1. Abstellsystem für Abfallbehälter zur unterirdischen Installation, bestehend aus:
- einer Plattform (2), auf welcher der Abfallbehälter (1) abgestellt wird,
 - Hebevorrichtungen (5) der Plattform (2),
 - einem Deckel (4) zum Verschließen des Abstellsystems,

gekennzeichnet dadurch,

daß der Deckel (4) über Mittel zur Führung in Rotation und über Mittel zur Führung in Translation über einen begrenzten Weg ausgestattet ist, die ein Anheben des Deckels (4) vor seinem Schwenken während des Öffnens erlauben.

2. Abstellsystem für Behälter gemäß Anspruch 1, **gekennzeichnet dadurch,**
daß es ein in die gesamte Kinematik der Plattform (2) integriertes Druckorgan besitzt und in der Lage ist, sich auf der unteren Wandung (6) des Deckels (4) abzustützen, um diesen bei seiner Öffnungsbewegung mitzunehmen.
3. Abstellsystem für Behälter gemäß Anspruch 2, **gekennzeichnet dadurch,**
daß das Druckorgan ein zylindrisches Teil (7)

ist, das einen linearen Kontakt zur unteren Wandung (6) des Deckels (4) herstellen kann, wobei das betreffende Teil (7) am oberen Ende (8) eines Trägers (9) befestigt ist, der näherungsweise senkrecht steht und mit der Plattform (2) fest verbunden ist.

4. Abstellsystem für Behälter gemäß einem der Ansprüche 1 bis 3, **gekennzeichnet dadurch**, **daß** die Mittel zur translatorischen Führung aus folgenden Elementen bestehen:

- einer senkrechten Führung, deren unbewegliches Element (11) mit den Wandungen (3) des Abstellsystems fest verbunden ist und dessen geradlinig verschiebbares Element (10) mit dem Deckel (4) fest verbunden ist,
- einem Anschlag, der den Weg des verschiebbaren Elements (10) begrenzt;

5. Abstellsystem für Behälter gemäß einem der Ansprüche 1 bis 4, **gekennzeichnet dadurch**, **daß** die Führungsmittel für die Drehbewegung aus einem Scharnier (13) zwischen der unteren Wandung (6) des Deckels (4) und den Führungen für die Translationsbewegung bestehen.

6. Abstellsystem für Behälter gemäß Anspruch 2 oder 3, **gekennzeichnet dadurch**, **daß** die untere Wandung des Deckels (4) ein Halteelement besitzt, in welches das Druckorgan am Ende der Drehbewegung des Deckels (4) eingreift, um sein Kippen zu verhindern, wenn seine Position in die Nähe der Senkrechten gelangt.

7. Abstellsystem für Behälter gemäß einem der Ansprüche 1 bis 6, **gekennzeichnet dadurch**, **daß** der Deckel (4) in geschlossener Stellung so angeordnet ist, dass auf gleicher Höhe wie die Chaussee liegt, ohne das Bestandteile des Abstellsystems aus der Chaussee hervorragen.

8. Abstellsystem für Behälter gemäß Anspruch 3, im Zusammenhang mit Anspruch 6, **gekennzeichnet dadurch**, **daß** das Rückhalteelement aus mindestens einem Bügel (14) besteht, der das zylindrische Teil (7) entsprechend seinem Durchmesser führt.

9. Abstellsystem für Behälter gemäß Anspruch 6 oder 8, **gekennzeichnet dadurch**, **daß** das Rückhalteelement mit Hilfe einer Rampe (15) auf dem Deckel (4) montiert ist, wobei der Achsabstand (E) zwischen dem Druckorgan und den Führungen für die Drehbewegung berücksichtigt wird, um am Ende der Aufwärtsbewegung der Plattform (2) die gewünschte Neigung des Deckels (4) zu er-

halten.

Claims

1. Receptacle for containers used to collect waste suitable for being installed underground, comprising:

- a container (1) support platform (2),
- platform 2 lifting (5) facility,
- a lid (4) covering the receptacle,

characterized by the fact

that the lid (4) is equipped with limited travel translational guidance and rotational guidance means allowing the lid (4) to rise before pivoting during its opening phase.

2. Receptacle for containers according to claim 1 **characterized by the fact**

that it consists of a thrust device incorporated in the platform (2) kinetics and capable of bearing on the lower wall (6) of the lid (4) in order to provide the drive for the opening movement.

3. Receptacle for containers according to claim 2 **characterized by the fact**

that the thrust device is a cylindrical part (7) capable of coming into linear contact with the lower wall (6) of the lid (4), the said part (7) being fixed to the upper end (8) of a beam (9) which is roughly vertical and joined to the platform (2).

4. Receptacle for containers according to claims 1 to 3 **characterized by the fact** that the means for translational guidance consist of:

- a vertical slide whose fixed component (11) is joined to the walls (3) of the receptacles and whose translating component (10) is joined onto the lid (4),
- a stop limiting the travel of the translating component (10).

5. Receptacle for containers according to any one of claims 1 to 4 **characterized by the fact**

that the rotational guidance means consist of a hinge (13) arranged between the lower wall (6) of the lid (4) and the translational guidance means.

6. Receptacle for containers according to claim 2 or 3 **characterized by the fact**

that the lower wall of the lid (4) includes a retaining component in which the thrust device at the end of lid (4) pivoting inserts to avoid it overturning when it approaches the vertical position.

7. Receptacle for containers according to any one of claims 1 to 6 **characterized by** the fact that the lid (4) in the closed position is arranged flush with the pavement avoiding any part of the container projecting on the roadway. 5
8. Receptacle for containers according to claim 3 in combination with claim 6 **characterized by** the fact that the retaining element consists of at least a hoop (14) guiding the cylindrical part (7) according to its diameter. 10
9. Receptacle for containers according to claim 6 or 8 **characterized by** the fact that the retaining component is fitted on the lid (4) by the use of a ramp (15) that takes account of the spacing (E) between the thrust device and the rotational guidance means, in order to obtain the required lid (4) inclination at the end of platform (2) hoisting. 15
20

25

30

35

40

45

50

55

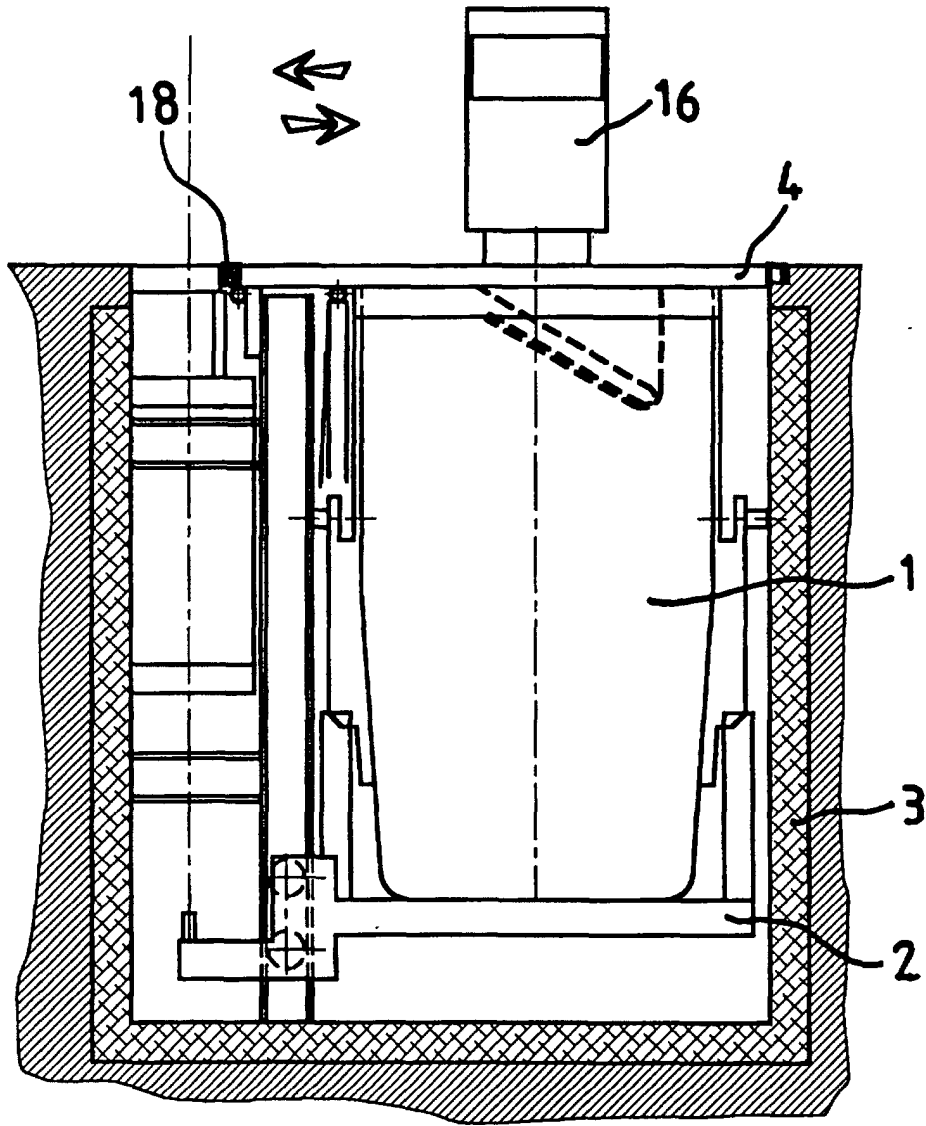
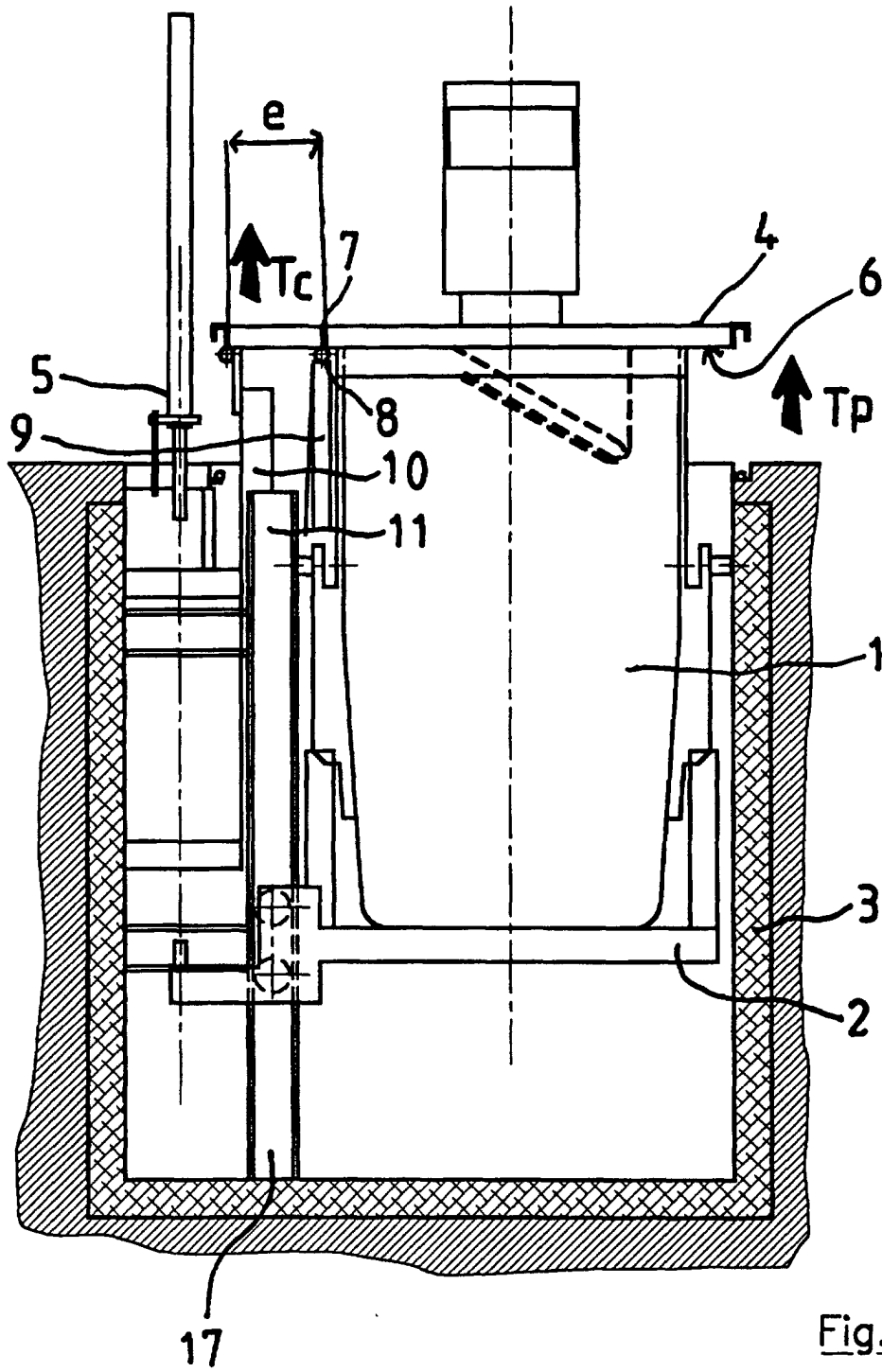


Fig. 1



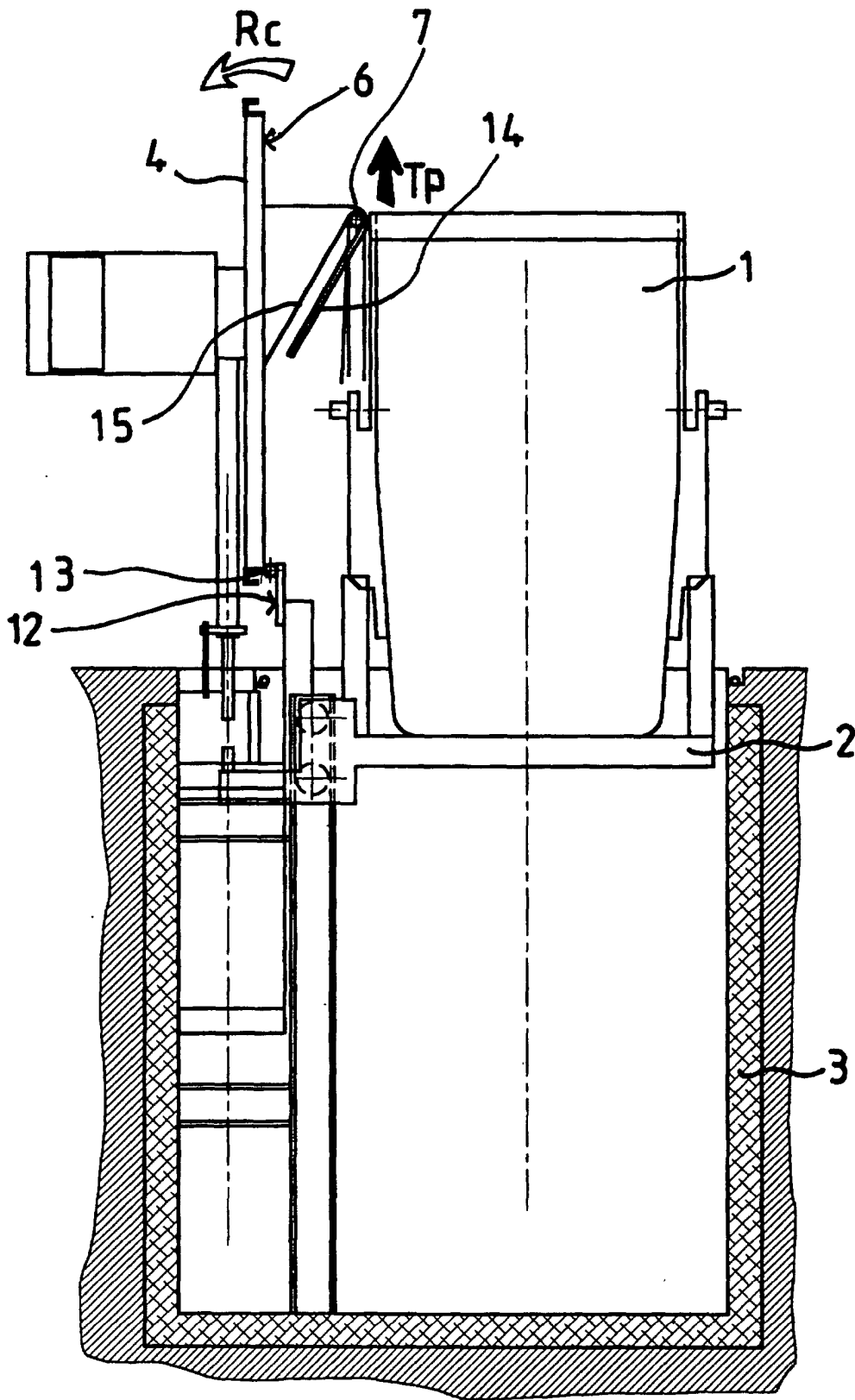


Fig. 3